

Fiche méthodologique sur la sélection des réservoirs de biodiversité

Sous-trames "Systèmes bocagers"

Sommaire

Préambule.....	2
Une modélisation pour 3 des 5 sous trames	2
Les rappels des principes de la modélisation systèmes bocagers	2
Les objectifs de la sélection.....	3
La méthode d'identification des RB	4
Potentialité issue de la modélisation (M)	4
Superficie des réservoirs de biodiversité(S).....	5
Réservoirs de biodiversité obligatoires (RBO) et non obligatoires (RBNO)	6
Continuité d'importance nationale	7
Espèces indicatrices.....	9
Paysage.....	12
Résultats	13
Synthèse de l'analyse multicritère.....	13
Proposition de classes.....	13
Critiques des résultats et améliorations	14

Préambule

Une modélisation pour 3 des 5 sous trames

Afin d'identifier les éléments constitutifs du réseau écologique trame verte et bleue de la région Poitou-Charentes, le Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement du CETE Sud-Ouest (CETE SO) a réalisé une modélisation mettant en évidence des réservoirs de biodiversité potentiels pour les sous-trames « forêts et landes », « plaines ouvertes » et « systèmes bocagers ».

La modélisation n'a pas été effectuée pour la sous-trame « pelouses sèches calcicoles » qui a fait l'objet d'une identification des milieux constitutifs combinant différents éléments de connaissance (base de données, photo-interprétation...); ce travail a été réalisé par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique et l'Observatoire Régional de l'Environnement.

Pour la sous-trame « zones humides, cours d'eau et milieux littoraux », les éléments pris en compte reposent essentiellement les données issues du cadre réglementaire.

Les rappels des principes de la modélisation systèmes bocagers

Pour la sous trame « systèmes bocagers », la modélisation réalisée par le CETE SO a mis en évidence 5 classes de potentialité de réservoirs de biodiversité, de très faible à très forte.

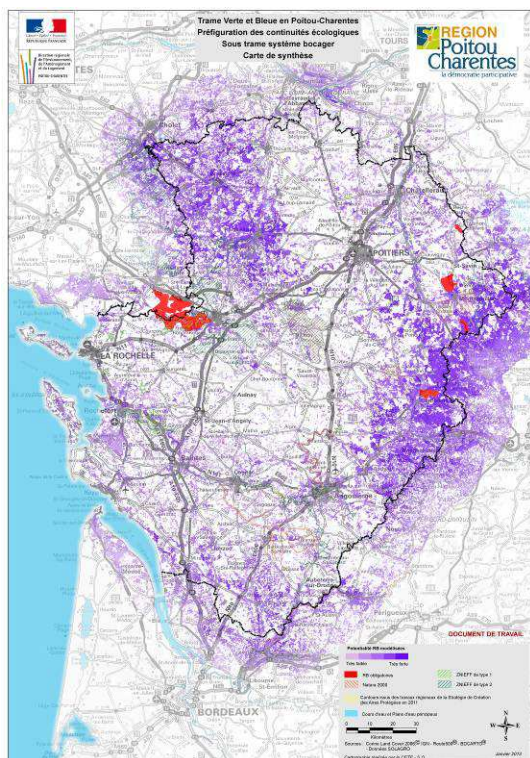
Cette modélisation s'appuie sur cinq paramètres tirés de l'écologie du paysage :

- la fragmentation (F) ;
- la connectivité (C) ;
- l'hétérogénéité (H) ;
- la naturalité (N) ;
- et la surface-compacité (SC).

Pour cette sous-trame, des informations complémentaires sur la densité de haies, la densité de mares et les Hautes Valeurs Naturelles de SOLAGRO ont été prises en compte afin de mieux caractériser cette sous-trame.

La modélisation réalisée par le CETE SO s'applique à toute fraction du territoire identifiée en bocage dans l'analyse de l'occupation du sol de la région Poitou-Charentes (et de la zone tampon de 20 km autour).

La carte de synthèse suivante est le résultat de cette modélisation pour la sous-trame Systèmes bocagers.



Carte de synthèse de la modélisation réalisée par le CETE SO pour la sous-trame Systèmes bocagers, avec l'hétérogénéité sur RPG. Le résultat des réservoirs modélisés est en nuance violette. Source : CETE SO

NB : pour plus de détail sur la modélisation, se reporter à la note spécifique rédigée par le CETE SO, téléchargeable sur l'espace collaboratif TVB Poitou-Charentes (janvier 2013 - CETE SO).

Les objectifs de la sélection

La modélisation seule ne suffit pas à définir les réservoirs de biodiversité, car elle repose uniquement sur l'analyse de l'occupation des sols.

Il faut également prendre en compte d'autres informations comme la présence des espèces considérées comme importantes pour Poitou-Charente (réflexion en groupe de travail 2 et 3), les continuités supra-régionales, etc.

L'avis d'experts a été sollicité lors des Groupes n°3. Mais chaque participant porte un regard avec sa propre échelle de réflexion ou son territoire de travail de prédilection. Ces contributions ont été utiles pour lancer la réflexion et permettre d'identifier les lacunes de la modélisation, mais ne s'avèrent pas suffisantes pour obtenir un résultat homogène sur la région.

Au final, il a été décidé de prendre en compte un maximum d'informations disponibles, et de les traiter par une approche multicritère pour :

- identifier les réservoirs,
- aider à leur hiérarchisation pour faciliter le travail à venir dans le cadre du plan d'action du SRCE.

La présente note détaille la méthode mise en œuvre.

La méthode d'identification des réservoirs de biodiversité

Dans la suite du document, les entités géographiques sur lesquelles porte la sélection sont appelés « polygones ». Pour mémoire, ce sont les mêmes entités qui ont permis au CETE SO de caractériser la potentialité des réservoirs de biodiversité.

La méthode de sélection se fonde sur une analyse multicritère avec six critères:

- la Potentialité issue de la modélisation (M) ;
- la Superficie des réservoirs de biodiversité (S) ;
- la présence au sein d'une unité Paysagère (P) ;
- le chevauchement avec les réservoirs de biodiversité obligatoires et non obligatoires, tels que définis par les orientations nationales, appelé plus bas zonage 1 (Z1) et zonage 2 (Z2) ;
- les continuités d'importance nationale (CIN) issus des travaux du COMOP ;
- la présence/absence d'espèce (E).

Chaque critère est indépendant des autres critères ; le croisement des critères peut se faire par addition. Chaque critère est noté sur une échelle de 1 à 5 pour faciliter cette addition (ce principe n'est pas adapté aux critères sur les continuités d'importance nationale et le paysage).

Pour chaque polygone, une note globale est ensuite calculée selon la formule suivante :

Note finale : $(M + S) * P + Z1 + Z2 + CIN + E$

Par défaut, le même poids est donné à chaque critère. Cependant une variante a été testée en pondérant certains critères pour obtenir des réservoirs de biodiversité plus « cohérents » avec les visions d'expert (voir variantes ci-après).

Potentialité issue de la modélisation (M)

Justification du choix du critère

L'écologie du paysage est l'approche qui a été retenue pour identifier les composantes des continuités écologiques en Poitou-Charentes.

Cette approche a été utilisée par le CETE SO dans la modélisation pour appréhender l'intérêt écologique des réservoirs de biodiversité.

Principe de notation

Les principes de la modélisation sont rappelés dans le préambule. Le tableau ci-dessous précise les correspondances entre les classes de potentialité et les notes données.

Tableau 1 : Notation des polygones modélisés en fonction de leur potentialité

Classe de potentialité	Notation
Très Faible	1
Faible	2
Moyenne	3
Fort	4

Classe de potentialité	Notation
Très Fort	5

Superficie des réservoirs de biodiversité(S)

Justification du choix du critère

Chaque espèce a besoin d'une surface minimale, dite « surface fonctionnelle », pour réaliser son cycle de vie.

La superficie d'un milieu bocager est un critère important pour déterminer si ce milieu permet ou pas aux espèces inféodées à ces milieux d'y réaliser leur cycle de vie. Ce critère est central puisqu'il concourt à la définition d'un réservoir de biodiversité : *un espace où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement.*

Principe de notation

La bibliographie manque sur les surfaces fonctionnelles par milieux puisque que les besoins de chaque espèce sont très variables : de quelques m² à plusieurs centaines d'hectares.

Cependant, plus un réservoir est grand, plus il est susceptible de correspondre au besoin du plus grand nombre d'espèces.

Des classes de surface sont donc définies : plus la surface sera importante, plus l'intérêt du réservoir sera fort.

L'analyse des surfaces des polygones fait ressortir plusieurs dizaines de milliers de polygones avec une surface de moins de 1 ha.

A l'échelle régionale, ces polygones présentent un intérêt écologique limité, même s'ils peuvent être intéressants à l'échelle locale, ou pour la définition ultérieure des corridors. Il est donc proposé de les exclure de l'analyse de surface.

La détermination des classes de surface est réalisée en utilisant la méthode des seuils de Jenks.

Cette méthode dite aussi « des seuils naturels » détermine des classes de valeur les plus « homogènes » possibles, en terme de variance et d'écart-type de la distribution des surfaces des polygones.

Tableau 2 : Notation des polygones modélisés en fonction de leur surface

Seuil des classes de surface (en ha)		Notation
De	A	
3	99,9	1
100	199,9	2
200	399,9	3
400	1199,9	4
1200	5700	5

Réservoirs de biodiversité obligatoires (RBO) et non obligatoires (RBNO)

Justification du choix du critère

Le cadre réglementaire du SRCE impose certains espaces à intégrer de manière obligatoire à la trame verte et bleue ; ils sont appelés réservoirs de biodiversité obligatoires (RBO). D'autres espaces sont intégrés après examen : réservoirs de biodiversité non obligatoires (RBNO).

Principe de notation

Deux catégories de zonage

Pour la sous-trame Systèmes bocagers, les RBO sont :

- les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) ;
- les réserves naturelles nationales (RNN) ;
- les réserves naturelles régionales (RNR).
- les sites classés totalement au titre du patrimoine naturel.

Les espaces à statut, à étudier au cas par cas, sont :

- les sites Natura 2000 ;
- les ZNIEFF de type I et II ;
- les sites potentiellement éligibles à la SCAP ;
- les espaces de gestion conservatoire des CEN (représentatifs du bocage) ;
- les Espaces Naturels Sensibles (ENS) ;
- et les sites classés partiellement au titre du patrimoine naturel.

Pour prendre en compte et différencier tous ces espaces à statut, il est proposé de constituer deux catégories de zonages (Zonage 1 et Zonage 2). Les notes de ces deux zonages sont additionnées dans la notation finale. Cette distinction permet de leur donner éventuellement un poids différent dans la note finale.

Zonage 1

Le critère Zonage 1 prend en compte des RBO et des RBNO considérés comme **importants** pour la sous-trame Systèmes bocagers : APPB, RNN, RNR.

N.B : pour la sous-trame Systèmes bocagers, aucun RBO n'est ventilé dans cette sous-trame.

Zonage 2

Le critère Zonage 2 prend en compte, les zonages et inventaires suivants :

- Pour les RBO : les sites classés totalement au titre du patrimoine naturel ;
- Pour les RBNO : les sites Natura 2000, les ZNIEFF de type I et II, les sites potentiellement éligibles à la SCAP, les sites gérés par le CEN (représentatif du bocage) et les sites classés partiellement au titre du patrimoine naturel.

Les sites classés le sont souvent pour des intérêts autres qu'écologique : historique, culturel,.... Ce constat invite à relativiser le poids qu'ils peuvent jouer. Il est proposé de les prendre en compte dans le critère Zonage 2.

NB : A ce stade de la démarche, les Espaces Naturels Sensibles (ENS) n'ont toujours pas été pris en compte dans l'un ou l'autre de ces zonages, le manque d'information sur leurs milieux constitutifs n'ayant pas permis leur ventilation par sous-trames. Ils pourront être pris en compte ultérieurement une fois la ventilation effectuée avec l'aide des Conseils Généraux.

Traitements cartographiques

Tous les espaces à statut affectés dans une même catégorie de zonage (Zonage 1 ou Zonage 2) sont agrégés entre eux puis intersectés avec les polygones.

Plus un polygone est recouvert par le zonage plus son rôle de réservoir de biodiversité est considéré comme important. L'union des zonages en une couche permet d'éviter le cumul de surface.

Synthèse sur la notation

Par défaut, il n'est proposé aucune pondération entre les critères zonages 1 et 2. La note du critère est la somme des deux catégories (Zonage 1 et Zonage 2).

Tableau 3 : Notation des polygones modélisés en fonction du pourcentage d'intersection avec les couches agrégées du critère Zonages 1 et Zonages 2

	Notation				
	Moins de 20%	Entre 20% et 40%	Entre 40% et 60%	Entre 60% et 80%	Plus de 80%
Zonages 1	1	2	3	4	5
Zonages 2	1	2	3	4	5

NB : les polygones non couverts par ces zonages prennent une note nulle.

Variante possible dans la pondération entre les catégories de zonage

Pour mieux faire ressortir l'intérêt et l'enjeu écologique ou la patrimonialité conférée par les différents zonages par le COMOP, il est proposé de diminuer le poids du Zonage 2.

Un coefficient de 0,5 est dans ce cas appliqué aux notes données aux zonages 2.

Continuité d'importance nationale

Justification du choix du critère

L'approche de la TVB en France repose sur une imbrication d'échelle. Des travaux ont été menés à l'échelle nationale (travaux du COMOP) et la loi a donné aux échelles régionales et locales d'autres responsabilités.

Le SRCE étant la déclinaison régionale des continuités écologiques, doit s'assurer de la cohérence inter-régionale et à minima, de la prise en compte des principes et travaux nationaux.

Les orientations nationales prévoient que les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique doivent prendre en compte plusieurs grandes continuités nationales¹ identifiées par le Muséum Nationale d'Histoire Naturelle.

¹ - Continuités d'importance nationale de milieux boisés, de milieux ouverts frais à froids, de milieux ouverts thermophiles, bocagères.

Principe de notation

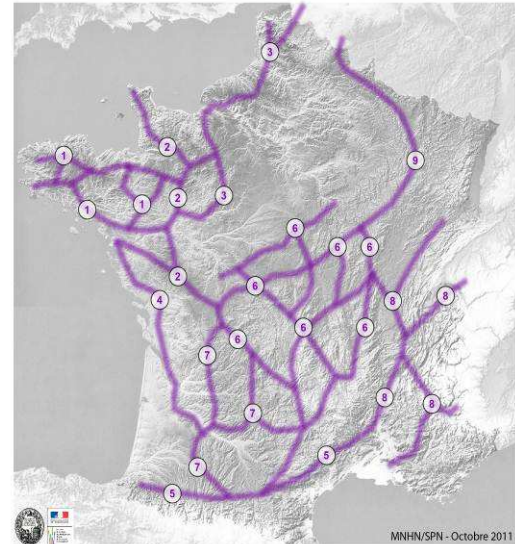
Transcription des informations nationales

Les continuités d'importance nationale font l'objet d'une illustration graphique, qui, compte tenu de l'échelle de représentation nationale et du type de représentation retenue (floutée), ne doit pas être interprétée de manière stricte.

Les cartes transmises par le Muséum National d'Histoire Nationale sont des schémas de principes. Certaines continuités sont représentées par un trait plus ou moins épais.

Partant du principe que ces indications permettent d'assurer la cohérence entre les régions et avec les grandes lignes nationales, les continuités nationales ont été redessinées à l'échelle de la région.

Pour la sous-trame Systèmes bocagers, on s'intéresse à la seule carte de continuité d'importance nationale bocagère.



*Continuité d'importance nationale
bocagère, source MNHN, janvier 2011*

Traitements cartographiques

Pour matérialiser la continuité nationale, une zone tampon a été définie de part et d'autre de l'axe retranscrit des continuités nationales. La zone fait 40 km de large (soit 20 km de chaque côté de l'axe principal de la continuité d'importance nationale). La largeur du fuseau peut paraître importante, mais il s'agit de prendre en compte l'imprécision spatiale liée à la retranscription à une échelle régionale de données schématisées à l'échelle nationale.

La note maximale est attribuée à tout polygone qui intercepte la zone tampon de manière partielle ou totale.

Classes	Notation
Polygones interceptant la zone tampon d'une largeur totale de 40km	5
Polygones modélisés n'interceptant pas la zone tampon	0

Variante possible : poids du critère

Etant donné l'imprécision des données sur les continuités nationales et les demandes du MNHN de ne pas interpréter de manière stricte les données illustrées de ces grandes continuités, il est proposé de minorer ce critère par un coefficient multiplicateur de 0,5.

- Voies d'importance nationale de migrations de l'avifaune et Continuité écologique des cours d'eau au titre des poissons migrateurs amphihalins

Espèces indicatrices

Justification du choix du critère

La présence d'espèces indicatrices des milieux systèmes bocagers est un traceur de la fonctionnalité et de l'intérêt d'un espace. C'est la raison pour laquelle ce critère semble indispensable dans l'analyse multicritère.

Ce critère a d'ailleurs été proposé à plusieurs reprises par les partenaires lors des groupes de travail.

Principe de notation

Le tableau présenté ci-dessous fournit l'indication des espèces indicatrices sélectionnées pour la sous-trame. Ce tableau est issu du compromis entre les besoins exprimés par les participants lors des groupes de travail et les connaissances naturalistes régionales facilement mobilisables à ce jour.

Tableau 4 : Espèces indicatrices pour la TVB Poitou-Charentes (source : CETE SO, janvier 2013)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	SCAP	TVB PC SRCE	Milieux anthropisés (urbain et agricole)	Systèmes Bocagers	RB	Corridors	Acquis CETE
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuril européen		x		1		1	OUI
<i>Martes martes</i>	Marte des pins							OUI
<i>Mustela erminea</i>	Hermine							OUI
<i>Mustela putorius</i>	Putois d'Europe							OUI
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler							NON
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne							NON
<i>Genetta genetta</i>	Genette							OUI
<i>Meles meles</i>	Blaireau							NON
<i>Mustela nivalis</i>	Belette							NON
<i>Martes foina</i>	Fouine		x		1	1	1	OUI
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées							
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	O	x	x	1	1	1	NON
<i>Myotis myotis</i>	Grand murin			x	1	1	1	NON
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler							NON
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe		x	x	1	1	1	NON
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	O		x	1	1	1	NON
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe							NON
<i>Athene noctua</i>	Chouette chevêche			x		1	1	OUI
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu							NON
<i>Upupa epops</i>	Huppe faciée					1		OUI
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur					1		OUI
<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin					1		OUI
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois					1		OUI
<i>Certhia familiaris</i>	Bouvreuil pivoine							NON
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	O	x	x	1	1	1	NON
<i>Vipera aspis</i>	Vipère aspic				1		1	En partie
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard vert occidental							En partie
<i>Natrix maura</i>	Couleuvre vipérine							En partie
<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier							En partie
<i>Zamenis longissimus</i>	Couleuvre d'Esculape							En partie
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune				1		1	En partie
<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	O	x		1	1		En partie
<i>Hyla arborea</i>	Rainette verte		x		1	1		En partie
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile							En partie
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile		x		1	1		En partie
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté							OUI
<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré		x		1	1		OUI
<i>Osmoderma eremita</i>	Pique-prune				1	1		NON

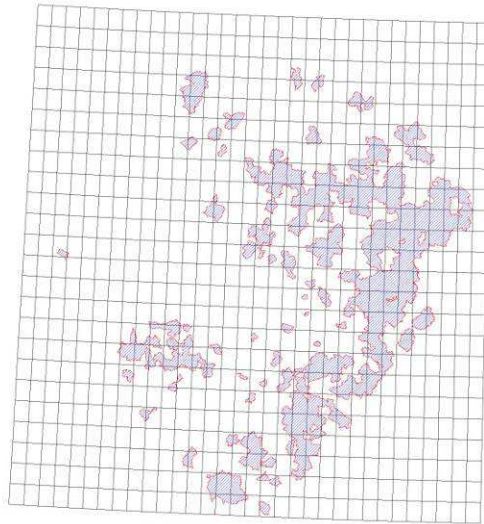
Pour la sous-trame Systèmes bocagers :

- 7 données espèces (Triton crêté, Triton marbré, Pigeon colombien, Tourterelle des bois, Huppe fasciée, Chouette chevêche, Pie-grièche écorcheur) sont effectivement disponibles à ce jour par rapport à la liste souhaitable ;
- Les données espèces sont principalement géoréférencée à la maille (hormis pour les deux espèces de Triton dont les données sont géoréférencées à la commune).

Nota bene : les mailles correspondent à 1/10e de grade soit 1/4 de carte 1/25000e IGN d'où un rectangle vertical de 7 Km x 10 km (environ).

Les données espèces géoréférencées à l'échelle communale sont prises en compte à la maille suite au traitement cartographique des données. Ainsi, pour chaque maille, une note est attribuée en fonction du nombre d'espèces rencontrées (au maximum, 7 espèces peuvent être rencontrées par maille).

Pour le traitement informatique, l'agrégation des communes où l'espèce est présente a été effectuée (cf. carte d'exemple du principe du traitement pour la Salamandre Tachetée (espèce indicatrice pour la sous-trame Forêts et Landes)).



Ensuite, l'information contenue à l'échelle communale doit être affectée à une maille. Pour savoir à quelle maille affecter l'information, un seuil minimal de surface a été défini car certaines communes interceptent plusieurs mailles.

Le pourcentage de recouvrement d'une maille par la plus petite surface communale est de 2,16%. Au-dessus de ce pourcentage de recouvrement, nous considérons que l'information présence d'espèces à l'échelle communale peut être prise en compte à la maille. Pour le cas de la Salamandre, les mailles en jaune sur la carte suivante ne comptabilisent pas la présence de cette espèce.

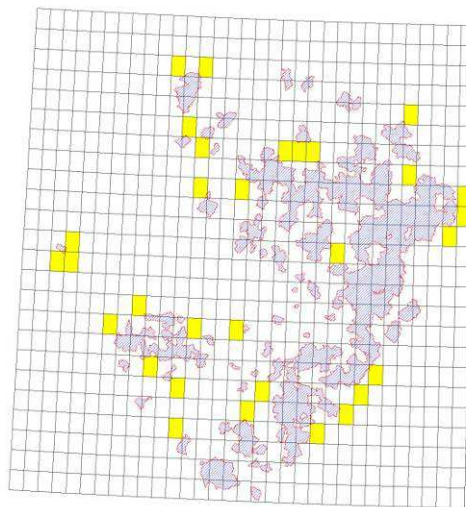


Tableau 5 : Notation des polygones en fonction du nombre d'espèces par maille

<i>Nombre d'espèces par maille</i>	<i>Notation</i>
1 espèce par maille	1
2 espèces par maille	2
3 et 4 espèces par maille	3
5 espèces par maille	4
6 et 7 espèces par maille	5

Traitements cartographiques

La donnée sous forme de maille est croisée avec les polygones modélisés. Comme un polygone peut intercepter plusieurs mailles, il est proposé de ne retenir que la note la plus élevée de toutes les mailles interceptant un polygone modélisé.

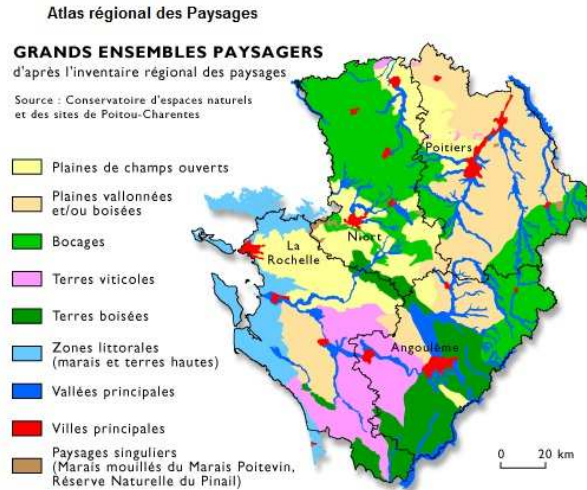
Limites du critère

Plusieurs limites apparaissent pour ce critère :

- Le type de données (à la maille ou à l'échelle communale) constitue une première limite. Les données à l'échelle communale sont plus précises que celles à la maille mais comme la plupart des données sont à la maille, l'échelle de la maille est conservée pour l'analyse ;
- Les données ne couvrent que la région Poitou-Charentes et non l'aire d'étude de la Trame verte et bleue de Poitou-Charentes.

Paysage

Justification du critère de choix



Cartographie des unités paysagères de l'Atlas des Paysages de Poitou-Charentes. Source : Conservatoire d'espaces naturels et des sites de Poitou-Charentes, 2006

Les unités paysagères prises en compte en lien avec la sous-trame Systèmes bocagers sont :

- **Pour les paysages bocagers :** La Gâtine de Parthenay, les contreforts de la Gâtine, le bocage bressuirais, la plaine bocagère de Niort, les terres rouges, entre plaine et Gâtine et les terres froides.

Les secteurs de bocage sont très denses au nord-ouest de la région Poitou-Charentes (département des Deux-Sèvres) et sur la frange est de la région Poitou-Charentes (département de la Vienne et de la Charente). Contrairement aux autres sous-trames, les secteurs bocagers ne sont pas diffus sur le territoire régional mais au contraire concentrés sur ces deux secteurs.

Principe de notation

Tout polygone qui intercepte de manière partielle ou totale un paysage bocager (cf. unités paysagères bocagères prises en compte, Justification du critère choix) multiplie la somme du critère potentialité issue de la modélisation (M) et superficie (S) par 2, sinon par *1.

Tableau 6 : Notation du critère Paysage

Classes	Notation
Polygones interceptant les paysages bocagers	2
Polygones modélisés n'interceptant pas les paysages bocagers	1

NB : le critère Paysage est défini comme un coefficient multiplicateur des critères potentialité (M) issue de la modélisation et superficie (S).

Résultats

Synthèse de l'analyse multicritère

La note finale du test 1 (sans pondération) est la somme des notes des critères : $(M + S)*P + Z1 + Z2 + CIN + E$

Au regard de cette notation, les polygones prennent des valeurs allant de 3 à 31.

La note finale du test 2 (variante avec pondération) est la somme des notes des critères : $(M + S)*P + Z1 + 0,5*Z2 + 0,5*CIN + E$

Les polygones prennent des valeurs allant de 3 à 28.

A l'issue de l'analyse multicritère, la question qui se pose est de décider quelles classes de notes il convient de retenir.

Pour aider à faire ce choix, on s'intéresse à la superficie du territoire qui pourrait se trouver en réservoir de biodiversité.

Dans le cas de la sous trame Systèmes bocagers, les surfaces de polygones modélisés par le CETE SO représentent 11% du territoire régional. Il est proposé de présenter les résultats de l'analyse multicritère en 3 classes représentant chacune une contribution pour environ 4% de la surface régionale.

Suite au Comité Scientifique et Technique au 12 avril 2013, il a été décidé de conserver les 2 classes de notes supérieures qui semblent correspondre aux réservoirs de biodiversité les plus importants pour la sous-trame Systèmes bocagers. Cependant la distribution de la première classe de notation (3-16 pour le test 1 et 3-14 pour le test 2) (cf. § Proposition de classes avant le Comité Scientifique et Technique) doit être vérifiée et adaptée pour les tests 1 et 2 car elles représentent plus de 67% des polygones modélisés (cf. § Proposition de classes post Comité Scientifique et Technique).

Les seuils correspondant à cette approche figurent dans les tableaux ci-dessous.

Proposition de classes avant le Comité Scientifique et Technique

TEST 1

% cumulé de surface régionale (pas de 4%)	% cumulé du nombre de polygones concernés	Proposition de classes
4%	67,7%	3 - 16
7%	29,2%	17 - 24
11%	0,3%	25 - 31

TEST 2

% cumulé de surface régionale (pas de 4%)	% cumulé du nombre de polygones concernés	Proposition de classes
4%	69,8%	3 - 14
7%	27,9%	15 - 24
11%	2,3%	25 - 31

Proposition de classes post Comité Scientifique et Technique

TEST 1

% cumulé de surface régionale	% cumulé du nombre de polygones concernés	Proposition de classes
1,8%	43,5%	3-13
4%	24,2%	14-16
7%	29,2%	17 - 24
11%	0,3%	25 - 31

TEST 2

% cumulé de surface régionale	% cumulé du nombre de polygones concernés	Proposition de classes
1,8%	42,3 %	3 - 11
4%	27,5%	12 - 14
7%	27,9%	15 – 24
11%	2,3%	25 - 31

Critiques des résultats et améliorations

Les variantes conduisent à des classes de notes équivalentes, mais modifient la répartition des éléments dans ces classes.

L'étude de la répartition de polygones dans la classe inférieure permet de mettre en évidence que plus de 40% des polygones modélisés systèmes bocagers sont dans les classes respectives 3-13 pour le test 1 et 3-11 pour le test 2, ces polygones représentent 1,8% du territoire régional.

La classe 14 -16 pour le test 1 et 12- 14 pour le test 2 représentent environ 25% des polygones soit environ 2,2% du territoire régional.

Les polygones bocage pouvant être identifiés comme des réservoirs de biodiversité sont ceux des 2 classes supérieures suite au CST et la classe suivante.

De plus, les copilotes de la mission ainsi que les partenaires devront décider du test final (test 1 ou 2).